

Journée technique d'échanges

« Eclairage et Biodiversité »

Gérer son éclairage, une idée lumineuse pour la biodiversité !

Vendredi 20 mai 2022
à la faculté de Droit de Bourges
(11 Rue Michel Marest, 18000 Bourges)



© Philippe GOURDAIN – source Nuit France

Une journée dédiée aux collectivités de la région Centre-Val de Loire

Organisée par



**AGENCE RÉGIONALE
DE LA BIODIVERSITÉ**
centre-val de loire

En partenariat avec



Evènement labellisé

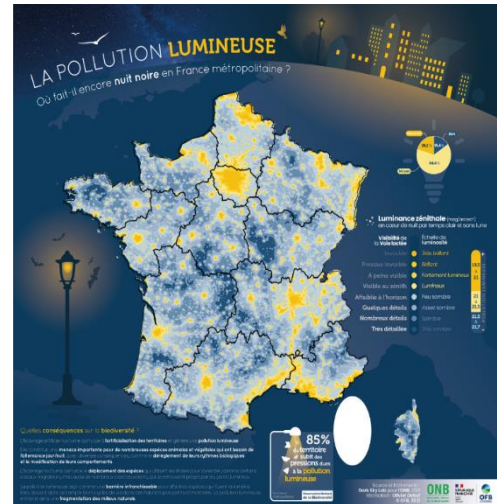


1°COP URGENCES CLIMATIQUE ET SOCIALE
CENTRE-VAL DE LOIRE
de l'ambition à l'action

Contexte

Il existe plus de 11 millions de points lumineux en France, soit l'équivalent d'un lampadaire pour 6 habitants selon les derniers chiffres de l'ADEME. Le coût de l'éclairage public est évalué par l'ADEME à 41% des dépenses en électricité des municipalités. Sur la période 2005 et 2017, le prix du kilowatt-heure est passé de 7,7 à 15 centimes et le contexte énergétique actuel continue de faire augmenter le coût de cette compétence dans le budget des communes.

Dans le même temps, l'Observatoire National de la Biodiversité (ONB) a publié fin 2021 un nouvel indicateur pour mesurer la pollution lumineuse. Selon cet indicateur, 85% du territoire métropolitain est exposé à un niveau élevé de pollution lumineuse. Issue de l'éclairage artificiel nocturne (lumières intérieures et extérieures du bâti, panneaux publicitaires et enseignes commerciales, éclairage public, ...), cette pollution impacte directement la vie nocturne de nombreuses espèces : insectes, chauve-souris, rapaces, ... Elle dérègle le rythme biologique des espèces animales, perturbe le déplacement des espèces et fragmente les milieux naturels. Cette pollution lumineuse influe également sur les humains en impactant notamment le sommeil des riverains.



Source : OFB

Fort de ces constats, de plus en plus de collectivités décident de moderniser leur parc d'éclairage en installant des ampoules LED moins consommatrice d'énergie. Cette technologie offre également l'opportunité de réduire la pollution lumineuse : choix d'une couleur d'ampoule chaude plutôt que froide, installation de régulateurs d'intensité associés à des détecteurs de mouvements, extinction automatique via des programmeurs, ... Ainsi, de nombreuses solutions techniques existent pour concilier les nécessités d'économie d'énergie et la réduction de l'impact sur la biodiversité, à condition de les connaître au moment des travaux de renouvellement.

Objectifs

L'objectif de la journée est de permettre aux collectivités, élus comme techniciens, de mieux appréhender les liens entre leurs compétences et les impacts de l'éclairage sur la biodiversité afin de prendre des décisions éclairées lors de travaux sur l'éclairage public. En effet, la gestion de l'éclairage public relève de la compétence des communes, seules habilitées à éteindre l'éclairage la nuit. Mais d'autres champs de compétences peuvent également contribuer à la lutte contre la pollution lumineuse, y compris sur les espaces privés : documents de planification, règlement de zone d'activité, animation auprès des habitants...

Cette journée sera également l'occasion de partager de nombreux retours d'expérience en région au travers d'une table ronde et de 6 ateliers thématiques. Ils illustreront la diversité des actions possibles pour toutes tailles de collectivités urbaines ou rurales.

Programme détaillé

8h45 : Accueil café

9h15 : Introduction par Irène FELIX, présidente de Bourges Plus et Jean-François BRIDET, président de l'ARB Centre-Val de Loire

9h30 – 10h : Pollution lumineuse et Trame noire : état des connaissances scientifiques et techniques par Romain SORDELLO de l'UMS PatriNat / OFB-CNRS-MNHN

Qu'est-ce que la pollution lumineuse ? Quels sont ses impacts sur l'environnement, la santé et la biodiversité ? Quelle différence entre pollution lumineuse et trame noire ?

10h – 10h25 : Echanges avec la salle

10h25 – 10h55 : *Quel est le rôle des collectivités ?* par Damien CARAT, responsable d'études Nature en Ville au CEREMA

Rappel de la réglementation, présentation des compétences des collectivités et des leviers d'actions disponibles pour réduire l'impact de l'éclairage sur la biodiversité

10h55 – 11h25 : Echanges avec la salle

11h20 -11h30 : Pause

11h30 – 12h25 : retours d'expérience de collectivités

- Catherine TROQUIER, maire de Valaire (41), commune rurale labellisée 4 étoiles au concours « Villes et Villages étoilés »
- Hugo LEFELLE, adjoint au maire de Bourges (18) en charge de l'urbanisme et des travaux
- Claire SCHNEIDER du PETR Centre-Cher et Anne PAEPEGAEY de la communauté d'agglomération Bourges Plus (18) : déclinaison du concept de trame noire dans le PLUi

Animation par Romain Sordello, UMS PatriNat / OFB-CNRS-MNHN

Echanges avec la salle

12h30-13h45 repas au restaurant universitaire Lahitolle

Uniquement sur inscription – à la charge des participants avec édition d'une facture





13h45-14h30 : Déambulation dans les stands partenaires

Seront présents :

- Ville et Agglomération de Bourges / Muséum d'histoire Naturelle de Bourges
- ARB Centre-Val de Loire
- Union Régionale des CPIE / CPIE Brenne Berry
- Association « Chauve qui peut »
- Office français de la biodiversité (OFB)
- Syndicat départemental de l'énergie du Cher (SDE18)
- Association Nationale de Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN)

14h30 – 17h : Ateliers thématiques

Deux séries d'ateliers d'une heure seront organisées en parallèle afin de permettre aux participants d'échanger (thèmes à choisir lors de l'inscription) :

Session 14h30 – 15h40 :

- **Comment sensibiliser et accompagner les habitants pour réduire la pollution lumineuse ?** Témoignages de Clémence ROY animatrice du CPIE Brenne-Berry et de Sandra GONZAGA animatrice du Conservatoire d'espaces naturels CVL
- **Le label « villes et villages étoilés », un outil pour valoriser les collectivités qui se mobilisent en faveur la nuit.** Témoignages de Marc DUVOUX de l'ANPCEN et de Guy BERCON, maire de Saint-Vitte (18) commune labellisée 3 étoiles
- **Comment encourager les commerces à éteindre la nuit ?** Atelier de co-construction d'une solution basée sur les sciences comportementales présenté par la Direction Interministérielle de la Transformation Publique et le bureau d'étude Behavioural Insights Team

Session 15h50 – 17h :

- **La trame noire, de la conception à la planification.** Présentation détaillée de la trame noire élaborée par le PETR Centre-Cher et sa déclinaison dans le PLUi de l'Agglomération de Bourges (18) présenté par Claire SCHNEIDER, chargée de mission au PETR et Anne PAEPEGAËY chargée de mission de l'agglomération
- **Lumières et bâti, comment valoriser son patrimoine en limitant l'impact sur la biodiversité ?** Témoignage de Samuel LONGUEPEE directeur de l'aménagement et de l'espace public de la Ville de Blois (41) et Thierry COSSON, maire de Vignoux-sous-les-Aix (18)
- **Concilier les enjeux de sécurité, d'énergie et de biodiversité : quelles sont les solutions techniques existantes ?** Présentations de Régis LAGAUTRIERE directeur du Syndicat Départemental de l'Énergie du Cher et de Laurent ARTHUR de l'association « Chauve qui Peut »

Informations pratiques

La journée se déroulera à la faculté de Droit de Bourges, le 20 mai 2022, accueil des participants à partir de 8h45.

Inscription obligatoire avant le 10 mai pour pouvoir déjeuner au restaurant universitaire Lahitolle (à la charge du participant – montant inférieur au forfait collectivité). Toute personne inscrite après cette date pourra participer à la journée mais ne pourra pas accéder au restaurant université pour le repas.

Adresse : Faculté de Droit
11 rue Michel Marest – 18 000 BOURGES

Accès transport en commun :  arrêt technopôle   



Public concerné

Collectivités (élus et techniciens), syndicats départementaux d'énergie, structures conseil qui accompagnent les collectivités (CAUE, associations, ...)

Inscription

La participation à la journée est gratuite mais avec obligation d'inscription.
Le bulletin d'inscription est à compléter en ligne :

<https://www.biodiversite-centrevalde Loire.fr/agenda/eclairage-et-biodiversite-gerer-son-eclairage-une-idee-lumineuse-pour-la-biodiversite>



ATTENTION ! Le nombre de places étant limité, une validation vous sera envoyée par mail pour confirmer de votre inscription.

Pour plus d'informations

Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire
3 rue de la Lionne, 45000 ORLÉANS - 02.38.53.53.57
benjamin.virely@biodiversite-centrevalde Loire.fr

www.biodiversite-centrevalde Loire.fr